

0Compte rendu conseil communal 31 mars 2022

Conseil en présentiel, à l'étage des écuries. Nous approuvons tous les points proposés à l'exception du projet de reconstruction à la maison à la rue de Bruxelles (point 5). Nous proposons deux questions d'actualité (point 11).

1. Nominations diverses.

Plusieurs nominations sont à l'agenda, en particulier pour remplacer Jean-François Baudoux dans diverses intercommunales.

Pointons en particulier

- la nomination à l'Assemblée Générale du centre Culturel de Leatitia De Smet désignée par notre groupe pour remplacer Nicolas Clément démissionnaire. Bon mandat à Laetitia.
- la nomination de Florine Pary-Mille au conseil d'administration de Nautisport en remplacement de JF Baudoux
- la nomination de Marc Vanderstichelen comme vérificateur aux comptes de Nautisport en remplacement de Florine Pary-Mille.

2. Une taxe d'enlèvement de biens trouvés en dehors des propriétés privées.

Lors de l'intervention d'un huissier de justice mettant en œuvre un jugement d'expulsion, la loi impose de déposer les biens des personnes expulsées sur la voie publique.

Ce règlement permettant à la Ville de récupérer les frais qu'elle engage à l'occasion de la mobilisation de personnel et de matériel pour débarrasser les biens. Le tarif est adapté 20h/heure pour les véhicules, 17€ et 30€/heure pour le personnel technique et administratif.

3. Règlement-taxe sur les inhumations, la dispersion des cendres et la mise en columbarium

Le règlement-taxe sur les inhumations prévoit que les familles des personnes inhumées dans un cimetière communal, et qui n'étaient pas domiciliées à Enghien au moment de leur décès, sont redevables d'une majoration de la taxe. Cette majoration vise à corriger l'absence de participation financière aux charges de la commune pour des personnes n'ayant jamais habité à Enghien. Une exception est proposée pour les familles des personnes auparavant domiciliée à Enghien et qui sont domiciliées dans des établissements de soins situés en dehors du territoire communal, en raison de leur état de santé.

4. Remplacement système détection incendie château et Centre d'initiation à l'environnement.

Un budget de 65.000 euros est voté pour ce remplacement.

5. Maison 43A rue de Bruxelles.

Le cahier de charges pour le gros œuvre et parachèvement est proposé pour un budget estimé de 815.000€. Pour rappel, la ville compte y aménager une surface commerciale (alors qu'il y en a déjà plus d'une dizaine d'inoccupées!) et deux petits appartements.

Comme nous nous le craignons, on dépassera le million

- achat 70.000€
- démolition : 76.000€
- construction : 815.000€
- frais d'architecte : +/- 100.000€

Nous continuons à nous opposer à ce projet. Errare humanum est, perseverare diabolicum !

6. Entretien ruisseau Coqjane

40.000€ sont prévus pour le curage du cours d'eau, l'entretien de ses abords et la réfection de berges.

7. Interdiction tondeuse à gazon automatisée à certaines heures.

Ajout d'un article au Règlement Général de Police, visant à limiter les heures d'utilisation de tondeuses à gazon automatisées en vue de préserver la faune sauvage.

C'est l'aboutissement d'une proposition que notre groupe avait faite au conseil en juillet 2020, proposition qui avait à l'époque déjà été approuvée à l'unanimité.

Nous demandons que les règlements de police soient harmonisés avec les communes voisines.

8. Statue Eddy Merckx

La version proposée au départ était de 50.000€. L'estimation que nous avons approuvée en mars 2020 était de 30.000€.

On nous propose maintenant une convention avec la Sofico qui finance l'éclairage à concurrence de 12.500€, à charge pour la ville de réaliser les études préalables et la construction du socle.

Quel est le coût estimé de ces travaux ? Quel sera le coût total final ? En fonction des réponses on avise...

9. Guide communal d'urbanisme et de schéma de développement communal.

Un budget de 100.000€ est prévu pour la refonte de ces deux documents. La dépense sera subsidiée à +/-60% Nous avons régulièrement insisté sur la nécessité de refaire ces documents qui sont vieux de plus de 30 ans !

10. Expropriation pour création de zone d'immersion temporaire

Afin de créer une zone d'immersion temporaire et construire des digues pour le ruisseau Querton, rue du cimetière à Petit-Enghien, il est nécessaire de libérer des terres.

des discussions sont en cours avec les fermiers, sans accord la ville se verrait obligée de passer par une expropriation pour utilité publique. Au total une petite cinquantaine d'ares sont concernés.

11. Notre groupe pose deux questions d'actualité.

Ascenseur de la gare :

L'ascenseur à la gare est en panne depuis plus d'un an. Nous demandons que la ville intervienne à nouveau pour « accélérer » cette réparation. Par la même occasion, se pose la question de l'installation d'un second ascenseur pour accéder aux quais.

Si le premier ascenseur est du ressort de la SNCB, l'accès aux quais est du ressort de Infrabel, qui de plus doit encore procéder au rehaussement de quai, comme la SNCB l'a fait pour le quai 1.

Compte tenu que la couleur politique du ministre en charge est la même que celle de notre bourgmestre, un accès plus rapide aux solutions devrait être possible...

Petit Parc

Ce jeudi 24 mars 2022 après-midi les pompiers ont tourné deux fois dans le Petit Parc et l'ambulance trois fois à la recherche du n° 20 rue Albert 1er.

Ils se sont arrêtés pour demander leur chemin ! Ils devaient être à la rue Roi Albert 1er, derrière le viaduc.

Il y a une dizaine d'années, les pompiers étaient allés par erreur à la rue Roi Albert 1er plutôt qu'à l'Avenue Albert 1er.

Il est temps de privilégier la sécurité, avant qu'un incident ne porte réellement à conséquence, sans compter les multiples erreurs d'adresse dont les riverains font l'objet.

Appuyé par une pétition de la quasi-unanimité des riverains, nous demandons de rebaptiser l'avenue Albert 1er en Petit Parc, un nom bien mieux connu par l'ensemble de la population.

Le Collège est d'accord avec la proposition et procédera aux formalités administratives.

Prochain conseil : jeudi 5 mai